



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 11 mars 2014

*Municipalité
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue mardi le 11 février 2014 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Yvon Laporte Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Paradis.

Est aussi présente, madame Lucie Poulette, Directrice générale, secrétaire/trésorière par intérim.

Une rencontre avec Monsieur Guy Fradette, de la MRC de D'Autray a lieu afin d'informer d'avantage les citoyens sur les vidanges de boues de fosses septiques et les mesures de boues.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

La séance est ouverte à 21h11 par un moment de réflexion suggéré par monsieur le Maire.

2.- (14-03-201) ENGAGEMENT DE MADAME LUCIE POULETTE DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECÉTAIRE TRÉSORIÈRE:

CONSIDÉRANT que madame Lucie Poulette est en remplacement de Madame Martine Laberge depuis le 21 mai dernier;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail présenté a besoin de modifications afin de satisfaire aux 2 parties;

Il est proposé par monsieur Yvon Laporte,
Appuyé par madame Annie Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

De prolonger l'engagement de madame Lucie Poulette au poste de directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim jusqu'au 9 avril 2014 et voir à son engagement à cette date.

3.- (14-03-202) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Claude Thouin,
Appuyé par madame Lise L'Heureux,
Et résolu à l'unanimité;

D'accepter l'ordre du jour suivant;

1. Ouverture de l'assemblée
2. Engagement de la directrice générale-secrétaire trésorière
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014.
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014.
6. Conciliation bancaire au 28 février 2014

7. Comptes à approuver et à payer
8. Mesure de boue de fosses septiques
9. Engagement d'employé municipal temporaire
10. Dossier Église – signature du contrat
 - a. Assurance titre
 - b. Certificat de localisation
11. Mesures d'urgence transport ferroviaire
12. SIL lettre de démission de la directrice des loisirs, madame Patricia Désalliers
13. Camp de jour – offres d'emploi
14. Remboursement de taxes Caisse Desjardins - autorisation de faire écriture comptable au lieu d'un chèque
15. Cadeau naissance
16. Branchement au réseau d'égout du 2206 Chemin du Lac
17. Correspondance
18. Divers :
19. Période de question
20. Clôture

4.- (14-03-203) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014 :

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par madame Lise L'Heureux,

Et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014 soit approuvé.

5.- (14-03-204) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2014.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux;
Appuyé par madame Annie Boucher,
et résolu à l'unanimité;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014 soit approuvé.

6.- CONCILIATION BANCAIRE :

Le dépôt de la conciliation bancaire au 28 février 2014 pour un solde de 183 282.24\$.

7.- (14-03-205) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par monsieur Claude Thouin
et résolu à l'unanimité

D'approuver les dépenses totalisant : 44 476.43 \$

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux :	11 058.65 \$
Comptes prélevés automatiquement	6 684.37 \$
Autres dépenses :	26 733.41\$

8.- (14-03-206) MESURES DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES :

Point remis à la prochaine séance.

9.- (14-03-207) ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL:

Point remis lors d'une séance extraordinaire.

10.- (14-03-208) DOSSIER ÉGLISE :

Le contrat de donation a été signé, vendredi le 7 mars 2014 devant Me Sonia Paquin notaire.

A- Assurance-titres :

CONSIDÉRANT que nous avons analysé les documents remis par Me Sonia Paquin concernant la police d'assurance titres de la Compagnie d'Assurance Titres First American;

CONSIDÉRANT que certaines clauses ne conviennent à notre province, elles sont établies selon l'état de la Californie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Norbert, n'exige de la Fabrique de St-Norbert que les titres en sa possession;

CONSIDÉRANT que le tarif pour cette assurance titres est d'environ 900.00\$;

B- Certificat de localisation :

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas exigé de certificat de localisation de la part de la fabrique de St-Norbert;

CONSIDÉRANT que le lot 3 452 207 est borné par la route 347, la rivière Bonaventure et par le lot # 3 452 208, du 2131, rue Principale;

CONSIDÉRANT que nous ne voyons pas qu'il y aurait des corrections qui engendreraient des frais énorme, s'il y avait correctifs;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

il est proposé par madame Jacynthe Leduc;
appuyé par monsieur Claude Thouin;

et résolu à l'unanimité

que la Municipalité de Saint-Norbert n'exige pas de la Fabrique de St-Norbert un certificat de localisation et que nous n'adhérerons pas à l'assurance titres de la compagnie d'Assurance Titres First American.

11.- **MESURES D'URGENCE –TRANSPORT
FERROVIAIRE :**

À TITRE D'INFORMATION :

Monsieur Daniel Brazeau sera le premier répondant pour les mesures d'urgence pour le transport ferroviaire sur le territoire de notre municipalité.

12.- **(14-03-209) SIL - LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME
PATRICIA DÉSALLIERS :**

Madame Patricia Désalliers, directrice des loisirs pour le SIL, nous a remis, aux 3 municipalités du Service Intermunicipal des Loisirs, sa lettre démission.

CONSIDÉRANT son départ et que lors de la séance extraordinaire du 20 février 2014, nous nous sommes retiré du SIL;

CONSIDÉRANT que voulons voir et analyser les transactions dans le compte du SIL;

EN CONSÉQUENE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par monsieur Yvon Laporte;

et résolu à l'unanimité;

De demander à la Municipalité de St-Cuthbert de nous photocopier les relevés bancaires du compte du Sil et de nous transmettre la liste des transactions au compte grand livre s'y rapportant pour l'année 2013 et 2014.

13.- **(14-03-210) CAMP DE JOUR 2014 :**

CONSIDÉRANT que nous sommes à la dernière minute pour préparer un camp de jour;

CONSIDÉRANT que nous avons formé un comité qui est composé de mesdames Lise L'heureux, Annie Boucher, Johanne Sicard et de Lucie Poulette ainsi que de monsieur Guy Paradis;

CONSIDÉRANT que nous voulons accélérer le processus afin que notre camp de jour soit fonctionnel en juin 2014;

CONSIDÉRANT que le budget sera celui prévu pour le SIL et ses salaires;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis,
Appuyé par monsieur Yvon Laporte;

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les délégations et les pouvoirs pour que le comité du Camp de jour soit décisif, que le comité est formé de mesdames Lise L'heureux, Annie Boucher, Johanne Sicard de Lucie Poulette et de monsieur Guy paradis, Que le comité puisse procéder à l'engagement d'un coordonateur, et de 2 moniteurs, que le salaire du coordonateur sera de 13.50\$ de l'heure et ceux

des moniteurs de 11.50 \$ de l'heure. Que le budget total sera celui du SIL, soit 21 000.00\$

14.- (14-03-211) REMBOURSEMENT DE TAXES À LA CAISSE DESJARDINS – AUTORISATION DE FAIRE UNE ÉCRITURE COMPTABLE AU LIEU D'UN CHÈQUE :

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 11-11-156; nous remboursons le montant annuel des taxes scolaires et municipales à la Caisse Desjardins de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIFS;

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,
Appuyé par madame Annie Boucher,

Et résolu à l'unanimité,

D'autoriser la directrice générale d'effectuer le paiement de taxes municipales de la Caisse Desjardins de D'Autray par écriture comptable au lieu d'émettre un chèque et pour le remboursement des taxes scolaires nous émettrons un chèque à la Caisse Desjardins de D'Autray.

15.- (14-03-212) CADEAU DE NAISSANCE- EMPLOYÉ MUNICIPAL :

Nous désirons offrir à notre employé municipal, suite à la naissance de ses jumelles, un cadeau de naissance.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par madame Annie Boucher;

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget de 100.00\$ pour l'achat de cadeaux pour les jumelles de notre employé municipal et que madame Poulette effectuera ces achats.

16.- (14-03-213) BRANCHEMENT DU 2206 CHEMIN DU LAC AU RÉSEAU D'ÉGOUT :

Monsieur Yvon Laporte déclare ses intérêts pour ce point.

CONSIDÉRANT que le 2200 Chemin du Lac a été branché au réseau d'égout suite à la résolution portant le numéro 13-05-063;

CONSIDÉRANT que le 2206 Chemin du Lac a été branché en 2013;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située près du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que les frais inhérents à ce raccordement ont été entièrement défrayés par monsieur Yvon Laporte;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CE MOTIFS;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis;
Appuyé par madame Lise L'Heureux;

Et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le branchement au réseau d'égout du 2206 chemin du Lac qui a été fait en 2013 et que tous les frais reliés à ce branchement ont été à la charge de monsieur Yvon Laporte.

17.- CORRESPONDANCE :

Monsieur le maire fait mention de la correspondance reçue;

-Demande d'appui pour les gyrophares verts :

Nous ne donnons pas suite à cette demande.

18.- DIVERS :

Rien à ce point.

19.- PÉRIODE DE QUESTION :

Des questions ont été signalées suite aux informations reçues sur les mesures de boues et de vidanges de boues de fosses septiques;

-Quel est le coût de l'appareil de mesures de boues de fosses septiques?

-L'employé peut-il faire les mesures de boues pour la municipalité?

-Lors de l'asphaltage de la route 347 pourquoi le MTQ, ne fait pas en même temps l'accotement pour les cyclistes, M. le maire vérifie auprès de la MRC, si une demande peut être faite pour l'ensemble de la MRC

20.- (14-03-214) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

L'Ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Lise L'Heureux,

Appuyé par monsieur Yvon Laporte,

et résolu à l'unanimité

De lever la séance À 22 H 10

Guy Paradis
Maire

Lucie Poulette
Directrice générale
Secrétaire/trésorière par intérim